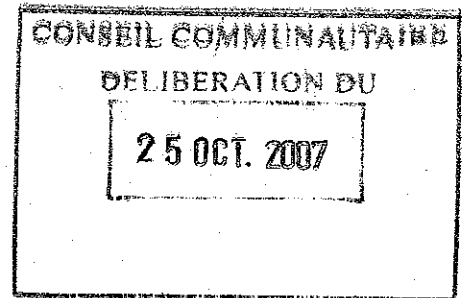


## DELIBERATION DU CONSEIL



### Utilisation Rationnelle de l'Energie - Sensibilisation des usagers à la maîtrise de la demande - Création de nouvelles aides à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur le Vice-Président expose

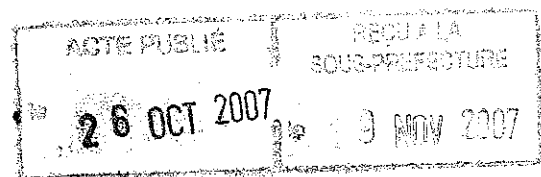
Par délibération du 22 juin 2006, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en oeuvre une Opération Programmée d'Amélioration Thermique et Energétique des Bâtiments sur le territoire communautaire en constituant un fonds de soutien aux travaux d'isolation performante des toitures et de développement de l'énergie solaire thermique, d'un montant annuel de 200 000 Euros, pendant trois ans en complément des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) gérées par la Communauté Urbaine de Dunkerque dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Cette action s'est concrétisée le 15 septembre 2006 par le lancement de l'opération "Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral" et la signature d'un partenariat financier et technique avec le fournisseur d'énergie E.D.F. portant sur la partie "Isolation" des aides communautaires.

A ce jour, après dix mois de fonctionnement, l'opération "Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral" connaît un franc succès sur l'agglomération. En effet, 410 dossiers d'aides communautaires ont déjà été retirés, 80 ont été validés par la Communauté Urbaine de Dunkerque (56 pour l'isolation et 24 pour le solaire) et 32 ont déjà fait l'objet d'un paiement. Pour rappel, l'objectif annuel de travaux est de 300 chantiers d'isolation performante et 30 installations solaires thermiques.

L'opération "Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral" comporte quatre champs d'intervention qui correspondent aux couleurs du logo, à savoir :

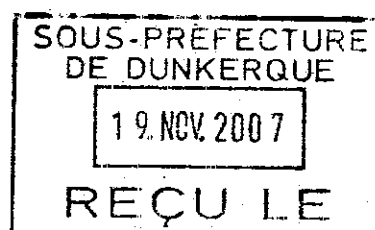
- l'isolation,
- le chauffage performant et la ventilation,
- les énergies renouvelables et le solaire en particulier,
- les équipements ménagers et les gestes économes.



Aujourd'hui, cette opération comporte des initiatives dans les domaines de l'isolation, du solaire et des gestes économes. Afin de développer une action en faveur du chauffage performant, il est proposé de créer à partir du fonds existant, une nouvelle aide communautaire pour soutenir l'installation de chaudières individuelles à condensation.

Le principe de cette aide est le suivant :

Chaudière à condensation :



<b>Participation communautaire</b>	<b>Revenus très faibles</b>	<b>Revenus faibles</b>	<b>Autres</b>
Aide forfaitaire aux travaux T.T.C. réalisés par une entreprise (pose et fourniture)	1 000 Euros	800 Euros	500 Euros

Les critères d'attribution de ces aides sont :

- être propriétaire ou bailleur d'un logement individuel neuf ou ancien sur le territoire,
- le niveau de revenu,
- la conformité de l'équipement aux critères du crédit d'impôts et des aides de l'A.N.A.H.,
- la pose par un professionnel agréé.

Ces nouvelles aides représentent environ entre 8 et 16 % selon les revenus du coût d'installation d'une chaudière à condensation dans un logement individuel et viennent en complément des aides existantes que sont le crédit d'impôt et les aides de l'A.N.A.H. L'ensemble du dispositif financier permet d'atteindre un taux d'aides publiques compris entre 15 % et plus de 70 % pour les foyers les plus modestes.

Par ailleurs, il est proposé de conclure un partenariat avec le fournisseur d'énergie Gaz de France qui permettrait de :

- faire bénéficier, en complément de ces aides communautaires, d'une remise de 5 % sur le prix Hors Taxes de fourniture de la chaudière à condensation,
- proposer aux personnes intéressées un prêt bonifié à un taux avantageux.

Vu l'avis de la commission "Services au Public".

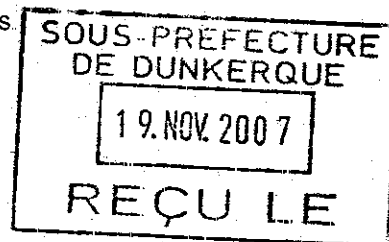
**Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,**

DECIDE de créer une nouvelle aide de soutien à l'installation de chaudières à condensation.

APPROUVE les critères d'attribution de cette aide tels que définis ci-dessus.

DECIDE de sa mise en oeuvre jusqu'en septembre 2009.

APPROUVE le partenariat avec le fournisseur d'énergie Gaz de France.

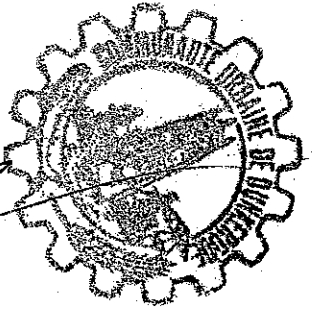



DECIDE que le montant des aides forfaitaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'isolation, le solaire et la chaudière à condensation soit réparti de la sorte : 20 % du montant de l'aide pour le matériel, et 80 % pour la main-d'oeuvre, ceci afin de compléter le dispositif du crédit d'impôts.

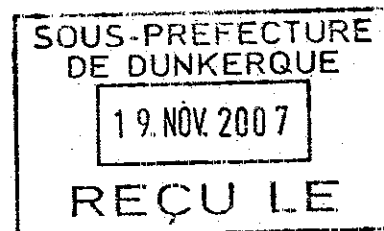
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte utile à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le **25 OCT. 2007**

Pour Expédition  
Le Président



**Michel DELEBARRE**



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 25 octobre 2007  
18 heures 00

Présidence : M. Michel DELEBARRE  
Nombre de conseillers en exercice : 80  
Date de convocation de séance : 18 octobre 2007

Présents :

DELEBARRE Michel,

Président,

CAREME Damien, CLICQ Jean-Pierre, DAMMAN Gracienne, DEFURNES Philippe, EECKHOUTD Patrick,  
GOUVART Roger, HALLOO Daniel, HUTIN Christian, LEDAGUENEL Alain, LEFEVRE Marcel, LEIGNEL  
Vincent, LÉPRETRE Yves, MARTEEL Claude, RINGOT Bertrand, ROMMEL Eric, TOURNEUR Eric,  
VANWAEFELGHEM Alain, WILLEM Jacques, Vice-Président(e)s,

CARBON Joël, GOKEL Paul, NICOLET Claude (arrivé à 18h15), WAGHEMACKER Philippe,  
Conseillers Communautaires Délégués,

AGEZ Francis, BADTS-DELHAU Colette, BASSEMOM Francis, BECQUET Jeanne, BENCE Paul, BITTNER  
Dominique, BOUGHEDADA Louardi, CABARET Martine, CATOEN René, CLABAUX Christian, CLEMENT  
Fabien (arrivé à 18h15), COPPEY Edgar, DARCOURT Jean-Luc, DEBOUDET André, DUCCELLIER Claudine,  
EYMERY Philippe, FAUCON Bernard, FERNANDEZ Isabelle, FOURNIER José, GARNIER Patrick, GOBERT  
Marie-José, KEMPE Eric, LACASSAIGNE Gaëtan, LECLUSE Guy, LHOÏTE Maurice, LOGER Marie-Noëlle  
(partie à 19h35), MAC CLEAVE Yves, MARTEEL Régine, MOREL Corinne, POIGNANT Jacqueline, RAVETTA  
Jean, TERTULLIANI Félix, VANBALINGHEM Suzanne, VANDENBUNDER Annie, VANDENBROUCKE Jean-  
Marie, VARET Edith, WILMOT Daniel, ZOONEKYND Teddy, Conseiller(e)s Communautaires,

Absents excusés :

DELATTRE André, FOURMENTEL Roland, JANSSENS Annick, LOORIOUS Henri, RAGAZZO Roméo,  
Vice-Présidents,

MAES Christian,

Conseiller Communautaire Délégué,

AZIMONT Laurence, BAILLEUL David, CARTON René, COSTENOBLE Francis, DISTANTI Alexandre,  
FOURIQUET Nicole, HOUZE Olivier, LIENNART Didier, MEERSSEMAN-LEPRETRE Jacqueline, SANSALONE  
Fabienne, VANDEWALLE Benoît, VANHELLE-MALESIEUX Bernadette, VERBAERE Jacques,  
Conseiller(e)s Communautaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Mesdames et Messieurs : AZIMONT Laurence, BAILLEUL David, COSTENOBLE Francis, DELATTRE André,  
DISTANTI Alexandre, FOURMENTEL Roland, JANSSENS Annick, LIENNART Didier, LOORIOUS Henri, MAES  
Christian, MEERSSEMAN-LEPRETRE Jacqueline, RAGAZZO Roméo, SANSALONE Fabienne, VANDEWALLE  
Benoît, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mesdames et Messieurs : VARET Edith, CARBON  
Joël, COPPEY Edgard, TOURNEUR Eric, KEMPE Eric, NICOLET Claude, Gracienne DAMMAN, GOBERT  
Marie-José, DELEBARRE Michel, LACASSAIGNE Gaëtan, RINGOT Bertrand, WAGHEMACKER Philippe,  
HUTIN Christian, MAC CLEAVE Yves.

